

LE GUIDE DE L'EAU DE NANTERRE

LES BONS GESTES POUR LA PROTÉGER



**J'arrête
de gaspiller
l'eau**

**J'arrête
de polluer
l'eau**



MAIRIE DE NANTERRE

CONTEXTE

Nanterre est située sur le territoire dit des Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine, qui concentre près de 4 millions d'habitants sur seulement 500 km² en comprenant Paris et la majorité des communes urbaines de la petite couronne. La concentration d'activités humaines, la forte imperméabilisation induite par le développement urbain ainsi que la nécessité de répondre aux besoins croissants de la population et des acteurs économiques en eau impliquent des pressions sur la ressource en eau très importantes. Elles risquent de s'aggraver avec les grands projets d'aménagement de la métropole francilienne. De plus, les dernières études prospectives sur les changements climatiques prévoient une modification du régime hydrique des écosystèmes aquatiques, les rendant plus vulnérables aux pollutions et à la raréfaction de la ressource.

Une réflexion menée depuis 2009 sur l'opportunité de créer une instance de gouvernance de l'eau s'est conclue par la signature le 23 mai 2013 d'**une charte de l'eau et l'élaboration d'un contrat de bassin sur le territoire** Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine. **La ville de Nanterre est signataire de cette charte et de ce contrat**, qui reflète un engagement collectif, dans le respect des compétences et des possibilités de chacun. La charte propose cinq engagements qui visent à améliorer la gestion de l'eau et sa gouvernance sur le territoire. Elle a pour vocation d'être signée par le plus grand nombre d'acteurs du territoire : Etat, collectivités, associations, aménageurs, acteurs économiques.

OBJECTIFS DE LA CHARTE

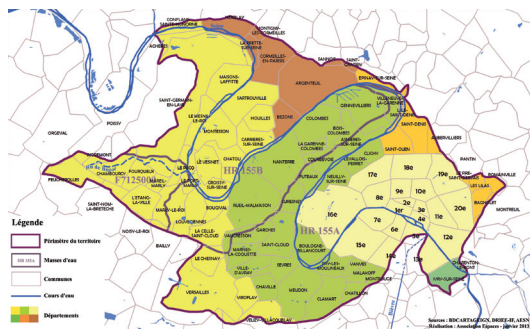
1
CONNAÎTRE ET PROTÉGER
LA SEINE ET SES AFFLUENTS

2
PRÉSERVER LA RESSOURCE
EN EAU ET AMÉLIORER SA QUALITÉ

3
RENDRE LA VILLE PLUS PERMÉABLE
EN PRENANT EN COMPTE LE CYCLE
NATUREL DE L'EAU

4
RESTAURER LA SEINE ET
LES MILIEUX AQUATIQUES EN
ASSOCIATION AVEC LA POPULATION

5
METTRE L'EAU AU CENTRE
DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE



LES ACTIONS

MENÉES PAR LA VILLE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Nanterre s'engage à préserver la ressource en eau et à préserver la nature en ville dans le cadre de sa politique de protection des ressources et des milieux.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

lancée en 2006 a permis de réaliser des économies d'eau (gestion centralisée de l'arrosage automatique, plantation d'espèces résistantes à la sécheresse) et de réduire l'emploi de produits phytosanitaires polluants. Cette dernière démarche a été étendue à l'ensemble des espaces publics avec le lancement en 2012 d'un plan de désherbage.

LE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE

est réalisé avec de l'eau recyclée de la piscine du palais des sports, soit 7000 m³ d'eau potable économisée chaque année.

L'AMÉLIORATION CONTINUE

de l'état de fonctionnement du réseau d'assainissement est réalisée grâce à des diagnostic des réseaux et des travaux de réhabilitation.

LA SURVEILLANCE DES FUITES D'EAU

des bâtiments communaux est effectuée depuis la mise en place de la télé-relève en 2009.

DES TOITURES VÉGÉTALISÉES ET CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU PLUVIALES

sont désormais installées dans les nouveaux bâtiments communaux (groupe scolaire Lucie Aubrac).

LA GESTION ÉCOLOGIQUE DU PARC DES CHENEVREUX

est assurée par la gestion différenciée de ses espaces verts et par un système de noues qui permet de récolter les eaux de pluies depuis le haut du site vers un plan d'eau situé en contrebas.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES À CIEL OUVERT

est instaurée dans tous les nouveaux aménagements (quartier Hoche, quartier Sainte-Geneviève, cité des Pâquerettes...).

LES PLUS JEUNES SONT SENSIBILISÉS

à la préservation des milieux aquatiques par des animations proposées autour de la mare pédagogique du jardin de découvertes.



LE CYCLE DE L'EAU À NANTERRE



L'EAU POTABLE À NANTERRE

Au centre de l'Ile-de-France, l'alimentation en eau est gérée par plusieurs communes ou syndicats intercommunaux qui exploitent des usines de traitement des eaux. Les réseaux de ces entités sont interconnectés.

À Nanterre, la distribution en eau potable est assurée par le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG).

Le syndicat assure l'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable. Il assure également leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement. Il établit le règlement du service et le prix de l'eau.

L'eau potable distribuée à Nanterre provient pour partie de l'eau souterraine (pompe et traitée à Aubergenville et Croissy-sur-Seine) et pour autre partie de l'eau de Seine (pompe à Suresnes et traitée par l'usine du Mont-Valérien).

LA SEINE, UN MILIEU HUMIDE D'EXCEPTION

La Seine est un corridor écologique d'intérêt national. Mais le fleuve présente un caractère variable, avec des tronçons très artificialisés et d'autres plus naturels comprenant des espaces naturels sensibles et une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF).

La gestion de la Seine et de ses berges est pilotée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine qui a adopté, depuis 2006, une politique de gestion et de préservation de la biodiversité sur la Seine et ses abords, avec notamment des travaux de revégétalisation en prolongement de la promenade bleue cofinancés par la ville. L'objectif est de « rendre la Seine aux habitants », de pérenniser et mettre en valeur les berges naturelles.

L'ASSAINISSEMENT À NANTERRE

LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

LA CAMV

(communauté d'agglomération du Mont-Valérien), qui assure la collecte des effluents et le transport vers les collecteurs départementaux.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE,

qui assure le transport des effluents vers les émissaires du SIAAP.



Le SIAAP

(Syndicat interdépartemental pour l'assainissement en agglomération parisienne), qui assure le traitement des effluents à la station d'épuration d'Achères.



NANTERRE COMPTE ENVIRON 140 KM DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT majoritairement unitaire (collecte des eaux usées et des eaux pluviales dans une seule canalisation).

Nanterre est en zonage d'assainissement collectif : la ville est tenue d'assurer sur son territoire la collecte des eaux usées, ainsi que le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

A certains endroits (les Guillaeries, le quartier Hoche, la zone des Hautes Pâtures), le réseau d'eau pluviale (séparé du réseau des eaux usées) se déverse directement dans le milieu naturel, à savoir la Seine. En revanche, par temps de pluie, le réseau unitaire surchargé se déverse également dans la Seine via des déversoirs d'orage départementaux ce qui entraîne une pollution des eaux de la Seine par les eaux d'égouts.

Pour limiter cette pollution, le règlement d'assainissement de Nanterre impose différents débits de fuites adaptés et préconise de :

- limiter l'imperméabilisation des surfaces (terrasses ajourées, cheminements semi perméables...);
- favoriser l'infiltration au maximum (si l'étude de sol, la qualité des eaux et le contexte géologique le permettent);
- privilégier le stockage en surface.

LES BONNS GESTES POUR LA PROTEGER



JE NE JETTE PAS N'IMPORTE QUOI N'IMPORTE OÙ

Il est important de ne pas jeter ses déchets n'importe où. La majorité d'entre eux se retrouvent, tôt ou tard dans l'eau. J'utilise donc les poubelles et bacs à déchets.

JE NE JETTE PAS MON MÉGOT PAR TERRE (ET JE M'ÉQUIPE D'UN CENDRIER DE POCHE)

Un mégot est susceptible à lui seul de polluer 500 litres d'eau ! En effet, ils peuvent contenir jusqu'à 2500 composants chimiques différents : du Cadmium ainsi que plusieurs autres produits chimiques toxiques sont libérés dans l'eau (en moins d'une heure) et dans la terre. En moyenne, il faut 12 ans pour que les mégots se dégradent complètement.



J'ARRÊTE DE POLLUER L'EAU

Nos voitures polluent, notre évier aussi. Sans le savoir, les Français rejettent des milliers de produits chimiques et polluants. Adopter ces gestes de prévention permettra de réduire les coûts de traitement de l'eau et la pollution des milieux naturels. De plus, certains produits peuvent être dangereux pour les personnels travaillant dans les réseaux d'assainissement.

JE NE JETTE PAS DE PRODUITS TOXIQUES DANS LES ÉGOUTS (RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT)

Il est interdit de jeter des produits polluants dans les éviers, les toilettes ou les regards d'évacuation. En particulier :

✓ LES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS

ou entamés. Des circuits de collecte de médicaments existent (Cyclamed), déposez-les dans votre pharmacie.

✓ LES RESTES DE DESHERBANTS

ou d'engrais utilisés pour le jardinage.

✓ LES PRODUITS CONTRE LES ANIMAUX DITS « NUISIBLES »

(rongeurs, limaces, etc), les insecticides domestiques et les produits pour protéger les bois des insectes, etc.

✓ LES HUILES DE VIDANGE

neuves ou usées (les apporter chez le garagiste où un circuit de collecte spécial existe souvent).

✓ LES HYDROCARBURES,

essence à détacher, essence de térébenthine, etc.

✓ LES FONDS DE POT DE PEINTURE

de produits pour vernir les bois, etc.

Les produits porteurs de ce pictogramme (+ les huiles de vidange) sont à déposer à la déchetterie dans leur emballage d'origine.



✓ NE PAS JETER DANS LA CUVETTE DES TOILETTES LES LINGETTES

(même si c'est conseillé par le fabricant !) : leurs fibres peuvent altérer le bon fonctionnement des installations d'assainissement, entraîner le changement fréquent de pièces et donc augmenter le coût de l'assainissement.

✓ LES HUILES ET MATIÈRES GRASSES DE CUISINE

Elles sont à transvaser dans un récipient qui ferme (bouteille vide) et à jeter dans la poubelle (si en petite quantité) ou bien à déposer en déchetterie (pour les grandes quantités, type huile de friteuse). Bien recyclées ces matières grasses sont valorisées en biodiesel.

LES BONS GESTES POUR LA PROTÉGER



✓ JE PRIVILÉGIE LES PRODUITS DE NETTOYAGE NATURELS (VINAIGRE BLANC, JUS DE CITRON, BICARBONATE DE SOUDE...)

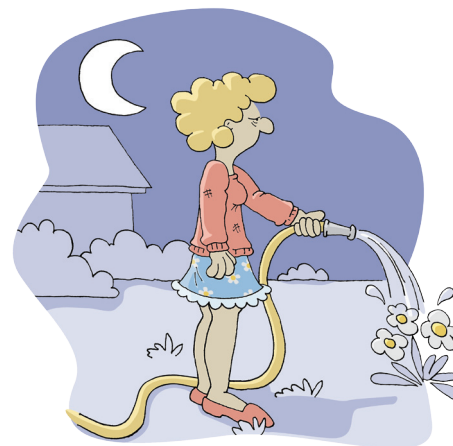
Des produits naturels non toxiques fonctionnent aussi bien et sont moins coûteux à l'achat : le plus connu est le vinaigre blanc pour détartrer et désinfecter, blanchir...le bicarbonate de soude est également très efficace pour dégraisser sa cuisine.

✓ J'ACHÈTE DES PRODUITS NETTOYANTS PORTEURS D'ÉCOLABELS OFFICIELS : L'ÉCOLABEL EUROPÉEN OU NF-ENVIRONNEMENT.

Les écolabels officiels sont le seul type d'étiquetage qui garantit aux consommateurs à la fois l'efficacité des produits et la limitation de leur impact environnemental (eau, air, déchet, énergie...).

✓ J'ÉVITE D'UTILISER DES PRODUITS DÉBOUCHEURS DE CANALISATION

Ces produits très corrosifs et agressifs sont dangereux pour la faune aquatique. Lorsqu'un bouchon se présente, on peut l'enlever à l'aide d'une ventouse, d'un ressort à spirale ou d'une pompe à vide. Je verse régulièrement de l'eau bouillante dans les éviers pour dissoudre les dépôts gras et prévenir les bouchons.



J'ARRÊTE DE POLLUER MON JARDIN

Les jardiniers amateurs sont la source de 25 % de la pollution des nappes souterraines !

J'UTILISE DES DÉCHETS ORGANIQUES

(nourriture, branchages, herbe tondue...) pour constituer un compost ou un mulch comme engrais et paillage anti-mauvaises herbes entièrement naturel !

J'APPRENDS À JARDINER AU NATUREL

J'arrête d'utiliser des produits phytosanitaires (insecticides, pesticides, herbicides) grâce aux sites Internet dédiés et aux brochures « guide pour jardiner + nature » (du MEDDE*) et « guide du jardin écologique » (de Natureparif). Voir l'adresse des sites internet en page 15.

LA VENTE EN LIBRE-SERVICE AUX PARTICULIERS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SERA INTERDITE EN 2022 AU TITRE DE LA LOI LABBÉ : ALORS AUTANT APPRENDRE À S'EN PASSER DÈS MAINTENANT !

✓ JE NE LAVE PAS À L'EAU DE JAVEL.

L'eau de javel n'est pas un détergent, donc n'est pas efficace pour nettoyer. Ce produit forme des organochlorés dans l'environnement qui sont des substances toxiques. Un détergent avec de l'eau chaude en nettoyage régulier est suffisant pour une bonne hygiène. Une désinfection n'est utile que s'il y a un risque sanitaire important (grand malade...).

✓ JE LAVE MA VOITURE DANS LES STATIONS DE LAVAGE

-l'eau de lavage est souillée par des graisses, des hydrocarbures et des particules polluantes (dues aux gaz d'échappement), et ces substances polluantes risquent de polluer les sols, les nappes ; alors que dans les stations de lavage les eaux sont récoltées et retraitées.

- la quantité d'eau que j'utilise est plus de 3 fois supérieure à celle utilisée dans une station de nettoyage haute pression (60 L en station de lavage contre près de 200 L pour un nettoyage au tuyau).

* Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

J'ENTRETIENS MON LOGEMENT SANS POLLUER

La plupart des nettoyeurs ménagers sont polluants, et chaque Français en utilise 11 kg par an (et 11 kg pour les lessives). Depuis vingt ans, leur consommation augmente constamment.



LES BONS GESTES POUR LA PROTÉGER

J'ARRÊTE DE GASPILLER L'EAU

LES CHIFFRES

93%

de l'eau consommée à la maison est utilisée pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, l'entretien de l'habitat et les tâches ménagères

7%

de notre consommation totale sont réservés à la boisson et à la préparation des aliments

En France, chaque habitant consomme en moyenne par jour

150 litres
d'eau potable

Pour une douche
25 à 100 litres

Pour un bain
150 à 200 litres

Le lave-linge
60 à 140 litres

Le lave-vaisselle
20 à 70 litres

Une chasse d'eau consomme de
6 à 12 litres

Fuite au goutte à goutte (4l/h) :
140€/an

Fuite par un mince filet d'eau (16l/h) :
560€/an

Fuite de chasse d'eau (25l/h) :
880€/an



LES GESTES DE BASE

✓ JE NE LAISSE PAS COULER L'EAU INUTILEMENT

✓ JE CHOISIS DES APPAREILS (LAVE-VAISSELLE, LAVE-LINGE) PERFORMANTS ET ÉCONOMES EN EAU

(classe « A ») et j'optimise leur fonctionnement pour consommer encore moins : touche « ECO » ou « demi-charge », mise en route seulement s'ils sont pleins, etc.

✓ JE RÉDUIS LE DÉBIT

en m'équipant de mousseurs (ou aérateurs hydro-économiques) sur les robinets pour passer le 12l/min (pour une pression normale de 3 bar) à 6l/min.

en m'équipant d'une chasse d'eau double débit permettant d'utiliser entre 3 et 8 litres d'eau consommable au lieu de 10 à 12 habituellement. autres possibilités sans changer de chasse d'eau : modifier le flotteur réduit le volume d'eau utilisé, ou bien placer une bouteille pleine ou une brique dans le réservoir pour qu'il ne se remplisse que partiellement.

✓ JE TRAQUE LES FUITES

Une fuite même infime et peu visible peut coûter cher sur la facture :

- Un goutte à goutte (4l/h)
> plus de 140 €/an
- Chasse d'eau (25l/h)
> près de 880 €/an

Pour détecter une fuite d'eau, coupez l'arrivée d'eau le soir avant de vous coucher, faites un relevé de compteur puis un autre le lendemain matin. Si le compteur a tourné, c'est qu'il y a une fuite !

POUR ALLER PLUS LOIN

DANS LA SALLE DE BAIN

✓ J'INSTALLE DES ROBINETS THERMOSTATIQUES

(mitigeurs) ce qui permet de régler la chaleur de l'eau au préalable pour ne pas laisser l'eau couler inutilement en cherchant la bonne température.

✓ J'INSTALLE UN POMMEAU DE DOUCHE ÉCONOMIQUE

(jet aéré) : Les douchettes traditionnelles ont un débit moyen de 12 à 20 L/min, soit une consommation qui peut aller jusqu'à 100 litres d'eau pour une douche de 5 minutes ! Ces matériels permettent de limiter le débit entre 6.5 et 8 litres / min.

✓ **POUR DEVENIR UN EXPERT DES ÉCONOMIES D'EAU, JE M'INSCRIS AU DÉFI FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE !**

FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE

est un défi ludique et convivial à mener en équipe (avec ses amis, voisins, collègues...) pour apprendre dans la bonne humeur à économiser eau et énergie sans perdre en confort. Les participants au défi 2014 ont en moyenne économisé 18% d'énergie et 13% d'eau soit plus de 200€ économisés sur leur factures.



Familles à énergie positive
engagées pour le climat !

J'ARRÊTE DE GASPILLER L'EAU

DANS LA CUISINE

✓ **JE LAVE MES LÉGUMES AU-DESSUS D'UNE BASSINE**

afin de réutiliser l'eau pour par exemple arroser mes plantes ou mes fleurs.

✓ **SI JE FAIS LA VAISSELLE À LA MAIN, JE NE LAISSE PAS L'EAU COULER !**

Je préfère remplir 2 bacs (1 pour le lavage, l'autre pour le rinçage) et j'évite ainsi très simplement de gaspiller de l'eau inutilement. Notons qu'en ne fermant pas le robinet, je n'utilise pas moins de 50L d'eau potable pour nettoyer ma vaisselle contre seulement 15 à 20 litres en remplissant mes bacs.



AU JARDIN

✓ **JE DISPOSE DU PAILLAGE AUTOUR DE MES CULTURES**

(10 cm en milieu de printemps sur sol frais et humide) afin de retenir l'humidité de la rosée et de l'arrosage et cela empêche les herbes indésirables de pousser.

✓ **JE PRÉFÈRE L'ARROSOIR AU TUYAU**

pour limiter le phénomène de ruissellement et utiliser moins d'eau pour le même résultat. Associé au paillage, cette astuce permet d'économiser de grandes quantités d'eau.



✓ **J'ARROSE LE SOIR**

afin d'éviter l'évaporation trop rapide due au soleil.

✓ **JE CHOISIS DES VÉGÉTAUX ADAPTÉS**

au climat, à l'exposition et au sol de mon jardin.

✓ **JE N'ARROSE PAS MA PELOUSE** qui reverdira toute seule en période de pluie.

✓ **J'INSTALLE UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DES EAUX**

de pluie afin de bénéficier d'une source d'eau gratuite et renouvelable.

ASTUCE

POUR SAVOIR S'IL EST NÉCESSAIRE D'ARROSER, J'INSTALLE UN PLUVIOMÈTRE : SI EN UNE SEMAINE, IL TOMBE AU MOINS 30 MM D'EAU, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ARROSER.

LIENS UTILES



POUR PLUS D'INFORMATION

www.nanterre.fr

la qualité de l'eau potable à Nanterre
le règlement d'assainissement
le compostage

L'ASSAINISSEMENT À NANTERRE,

contactez le service assainissement au 39.92.

LA CHARTE DE L'EAU ET LE CONTRAT DE BASSIN :

ASSOCIATION ESPACES : 01 55 64 13 40

www.seine-centrale-urbaine.org

LA SEINE ET SES BERGES : www.hauts-de-seine.net

L'AGENCE DE L'EAU : www.eau-seine-normandie.fr

L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES : www.onema.fr

LA DÉCHÈTERIE À NANTERRE POUR JETER SES PRODUITS TOXIQUES :

59 av des Guillaeraies- 92000 NANTERRE

Téléphone : 01 46 17 01 60

La déchèterie est ouverte gratuitement aux particuliers,
sur présentation du badge d'accès à retirer sur place :

- du lundi au vendredi de 14h à 18h30
- le samedi de 9h à 18h30
- le dimanche de 9h à 12h30

Elle est fermée les jours fériés.

Plus d'information sur www.nanterre.fr

LES ÉCONOMIES D'EAU ET D'ÉNERGIE DANS L'HABITAT :

Le défi familles à énergie positive : votre animateur local est disponible
pour vous conseiller et répondre à vos interrogations
PACT Paris Hauts de Seine Val d'Oise 01 55 17 19 60
contact@pact75-92-95.org
<http://nanterre.familles-a-energie-positive.fr>

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE :

www.cop21.gouv.fr

JARDINER AU NATUREL :

www.developpement-durable.gouv.fr

www.natureparif.fr

www.jardiner-autrement.fr

www.jardinsdenoe.org





PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11



Mairie de Nanterre
88 rue du 8 mai 1945
92000 Nanterre